

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

PREAMBULE

Les présentes conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services et de ventes de marchandises conclues par l'entreprise PC-ASSISTANCE 88 auprès des clients professionnels et particuliers, quelle que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales de Ventes prévalent conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du code du Commerce, et concernent la vente de matériel informatique, la vente de prestations de services de maintenance informatique, de dépannage, d'assistance, la formation dans le domaine informatique (...). Ces conditions générales de ventes sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières avant toute transaction avec l'acheteur.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

L'offre de vente régie par les présentes conditions générales de vente est proposée au nom et pour le compte de l'entreprise PC-ASSISTANCE 88, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EPINAL sous le numéro 813 206 737.

ARTICLE 2 : PRIX

Le prix indiqué pour chacun des produits vendus par PC-ASSISTANCE 88 est en euros. Le prix s'entend toutes taxes comprises, l'entreprise PC-ASSISTANCE 88 n'étant pas soumise à la TVA (article 293B du CGI). Les prestations de services et produits sont fournis aux tarifs mentionnés dans la proposition commerciale adressée au client.

ARTICLE 3 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

L'acceptation de l'offre par l'acheteur, dans le cadre d'un produit ou d'une prestation de service vendu par PC-ASSISTANCE 88, est concrétisée par une facture. Elle comporte impérativement : désignation du produit (avec référence), quantité commandée, prix, modalités de paiement. Toutefois PC-ASSISTANCE 88 se réserve le droit de refuser toute commande d'un client en cas de litige avec lui concernant le paiement d'une commande antérieure. Le client ayant pris connaissance des produits caractérisés et vendus par PC-ASSISTANCE 88, a sous sa propre responsabilité et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. En outre, il appartient au client qui ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister par un conseil.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

4-1 Délais de règlement

Le prix est payable comptant, en totalité, au jour de la fourniture des prestations de services commandés et/ou de la livraison des produits dans les conditions définies aux présentes et comme indiqué sur la facture remise au client. PC-ASSISTANCE 88 se réserve la possibilité de demander un acompte correspondant à 30% du prix total des prestations de services commandés et/ou des produits vendus lors de la passation de la commande. Le solde du prix sera alors payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations et/ou au jour de la livraison des produits. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services et/ou à la livraison des produits commandés par le client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente. Aucun escompte ne sera pratiqué par PC-ASSISTANCE 88 pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par PC-ASSISTANCE 88.

4-2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 1,5 fois le taux d'intérêt légal du montant du prix des prestations de services et/ou des produits figurant sur ladite facture, et le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, seront automatiquement et de plein droit acquises à PC-ASSISTANCE 88, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que PC-ASSISTANCE 88 serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, PC-ASSISTANCE 88 se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandés par le client, et/ou de suspendre et d'annuler la livraison des commandes en cours de la part du client, de suspendre l'exécution de ses obligations.

4-3 Clause de réserve de propriété

En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix de la commande de produits, PC-ASSISTANCE 88 se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par le client restera acquis à PC-ASSISTANCE 88 à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du client.

ARTICLE 5 : MODALITES DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

Les prestations de services demandées par le client seront fournies dans les conditions et délais fixés d'un commun accord entre PC-ASSISTANCE 88 et le client. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

ARTICLE 6 : GARANTIE ET SERVICE APRES VENTE

6-1 – LA GARANTIE – Les produits sont garantis par le constructeur (à défaut par PC-ASSISTANCE 88) pendant une durée de 12 mois à compter de la date de facturation, sauf pour les produits faisant l'objet de conditions particulières expressément signifiées. Pour des durées de garantie supérieure à un an, acceptées par certains constructeurs, il appartient aux acheteurs d'effectuer cette démarche auprès dudit constructeur. La garantie du vendeur est limitée à la réparation, au remplacement ou au remboursement de la valeur des marchandises reconnues défectueuses par le vendeur, en tenant compte de l'usage qui en a été fait et ceci au libre choix de PC-ASSISTANCE 88.

EXCLUSION :

- Les logiciels ne sont pas garantis par le vendeur.
- Les consommables et logiciels déballés ne seront ni repris ni échangés.

6-2 – LES REPARATIONS -- Les licences du système d'exploitation devront être communiquées à PC-ASSISTANCE 88 pour toute intervention ou réinstallation du système d'exploitation. PC-ASSISTANCE 88 s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation du dommage des marchandises fournies à l'acheteur par ses soins. La garantie ne couvre donc pas les frais de main d'œuvre ni ceux qui résultent des opérations de démontage, remontage, un forfait de prise en charge vous sera facturé systématiquement, sauf dans le cas de l'échange standard de pièces détachée ou d'une configuration assemblée par PC-ASSISTANCE 88. Sous réserve des dispositions légales, la responsabilité du vendeur est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions particulières. Dans le cas où l'acheteur retournerait des produits qui n'ont pas été fournis par PC-ASSISTANCE 88, celui-ci ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. Chaque produit vendu se voit apposer une étiquette de garantie par PC-ASSISTANCE 88 ou les constructeurs, elle ne doit être en aucun cas supprimée, enlevée ou détériorée. Elle permet le fonctionnement de la garantie lors du retour des matériels en SAV. Tout produit ne comportant pas ces étiquettes de garantie sera refusé pour le SAV.

6-3 – LIMITE DE GARANTIE – La garantie se limite expressément à la remise en état ou au remplacement des pièces reconnues par PC-ASSISTANCE 88 comme défectueuses, main d'œuvre non comprise. En cas de montage ou d'assemblage par le client, la recherche de panne doit être effectuée par celui-ci. Seule la ou les pièces défectueuses doit être remise au vendeur avec un état et une description de la panne. PC-ASSISTANCE 88 fait le maximum pour assurer des délais d'intervention SAV les plus brefs possibles. Néanmoins, ces délais peuvent être rallongés en fonction des contraintes imposées par les fabricants, grossistes ou importateurs et transporteurs.

6-4 – RETOUR DE MARCHANDISE – Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La présentation de la facture d'achat ou de sa photocopie sera exigée pour que la garantie puisse fonctionner. Les produits doivent être impérativement retournés à l'atelier de PC-ASSISTANCE 88, dans leur emballage d'origine. Les frais et risques de retour demeurant à la charge du client. Les graveurs, DVD, disques durs, moniteurs, imprimantes et la plupart des scanners sont garantis directement par le constructeur. Les clients peuvent donc contacter directement le constructeur et éviter ainsi de trop longs délais de réparation.

6-5 – LES RESTRICTIONS : PC-ASSISTANCE 88 ne peut être responsable, au titre de la garantie, des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement des cas suivants : Détérioration et défaut provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale, par exemple) ou l'intervention technique d'un tiers.

6-6 -- CAUSES DU MATERIEL HORS GARANTIE – Tout matériel étant détérioré physiquement n'est plus sous garantie (par exemple : carte mère, carte vidéo rayées, pistes coupées, barrettes mémoires brûlées, défaut de matière, processeur grillé ou abîmé, ventilateur cassé, échauffement dû à l'overclocking...) PC-ASSISTANCE 88 ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte ou de l'altération de programmes présents sur des supports magnétiques ou autre type de système de sauvegarde lors d'intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. Il est rappelé qu'il est de l'entière responsabilité du client d'effectuer régulièrement la sauvegarde de ses programmes et de ses données. De même, la garantie ne jouera pas si le client n'est pas à jour de ses obligations envers PC-ASSISTANCE 88 et ce quel qu'en soit la cause ou encore pour tout entreposage sans protection ou prolongée, négligence, erreur de raccordement ou de manipulation, entretien et usage d'équipements non conformes aux spécifications techniques du bordereau du fabricant telles que consignées dans le manuel d'utilisation remis à l'acheteur ou plus généralement, une utilisation défectueuse ou maladroite.

- Tout ajout de dispositif complémentaire ou accessoire de l'équipement ou utilisation de pièces pour l'exploitation de l'équipement non conformes aux spécifications techniques du vendeur ou fabricant, toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique, ou autre apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordements par une tierce personne, en cas de faillite ou impossibilité de fourniture du constructeur, l'acheteur ne peut se retourner contre le vendeur.
- En cas de retour abusif des marchandises (s'avérant en parfait état de fonctionnement) des frais de main d'œuvre seront facturés au client.

6-7 – LIMITATION DE RESPONSABILITE : Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. De convention expresse entre les parties, la responsabilité de PC-ASSISTANCE 88 résultant d'un vice de fonctionnement du bien est limitée aux stipulations précédentes en ce qui concerne notamment les vices cachés et les dommages immatériels (article 1643 Code Civil).

ARTICLE 7 : LITIGES

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 8 : LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à PC-ASSISTANCE 88, même s'il en a eu connaissance.